

Saint-Cloud

L'officiel

N°221
MAI
2022

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 19 mai 2022	pages 1 à 25	■ État civil	page 28
■ Actes d'urbanisme	pages 26	■ Qualité de l'eau	page 29

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022 À 21H

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 25 mai 2022.*

30 présents. Sacha GAILLARD, François-Henri REYNAUD, Laurent MONJOLE, Claire LOUVET et Xavier BRUNSCHVIG ont donné pouvoir respectivement à Françoise ASKINAZI, Éric BERDOATI, Jacques GRUBER, Nicolas PORTEIX et Irène DOUSAS.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 85 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

- Urbanisme :

- Exercice du droit de préemption urbain pour un hôtel situé 100, rue de la Porte jaune à Saint-Cloud (cadastré section AN numéro 409, déclaration d'intention d'aliéner 2021/0554

enregistrée en mairie de Saint-Cloud le 16 décembre 2021).

- Affaires juridiques et domaniales :

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Porte jaune, Lino Ventura, du studio Bertrand Tavernier (21);

- Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local au commissariat;

- Convention d'occupation domaniale pour un logement sis à Saint-Cloud 60, avenue Bernard-Palissy;

- Avenants n° 1 aux conventions d'occupation domaniale pour plusieurs logements sis à Saint-Cloud (13);

- Conventions d'occupation précaires de deux emprises 90, boulevard de la République et 8, rue de la Libération pour des points de dépistage COVID;
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un point de vente proposant des collations aux 3 Pierrots, dans le cadre du concert d'Anne SILA le 19 avril 2022 et des Opéras Live programmés en mai 2022;
- Signature d'une convention d'honoraires au profit du cabinet de CABANES AVOCATS;
- Adoption de la convention d'honoraires au profit de la SCP BAUER-VIOLAS—FESCHOTTE-DUBOIS—SEBAGH Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation;
- Remboursement de la franchise contractuelle du marché d'assurance responsabilité civile dans le cadre du sinistre Monsieur B. ;
- Remboursement des frais de réparation du véhicule de Monsieur G. non pris en charge par l'assurance responsabilité civile de la Ville;
- Contrat avec la société AM² pour la location courte durée d'un utilitaire de type JCB;
- Contrats pour la location courte durée de deux véhicules utilitaires;
- Mise à disposition de l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine, de l'accueil de loisirs sans hébergement Fouilleuse pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA prévue du 23 au 30 avril 2022;
- Contrats de maintenance de divers logiciels informatiques (4).
- **Marchés publics :**
- Modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et à l'extension du cinéma-théâtre Les 3 Pierrots à Saint-Cloud;
- Signature des lots n° 4a et 4b et déclaration sans suite des lots 7a, 7b et 7c du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (halle de marché – parking souterrain – espace public – commerce);
- Contrat de prestation de services PADKOS SASU pour l'organisation de la soirée du personnel de la Ville, le vendredi 20 mai 2022;
- Vente d'une prestation pour l'organisation d'une classe de découverte.
- **Finances :**
- Demande de subventions pour la refonte de l'accès aux collections du musée des Avelines sur le site Internet et installation de deux bornes numériques à Saint-Cloud;
- Demande de subventions pour la restructuration et l'extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots à Saint-Cloud;
- Demande de subventions au titre du contrat d'aménagement régional : restructuration et extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots et aménagement de la rue des Villarmains et de l'avenue Caroline à Saint-Cloud;
- Demande de subventions au titre de la modernisation et de l'extension de la vidéoprotection à Saint-Cloud.
- **Régies municipales :**
- Création de la régie de recettes publicitaire avec Cithea Communication;
- Créations de plusieurs régies d'avances relatives à divers séjours sur les mois de juillet et août 2022 (12);
- Avenants n° 10 et n° 11 à la régie d'avances dépenses effectuées par la Direction des finances.
- **Culture :**
- Acceptation du don de la collection Daniel Colin et affectation au musée des Avelines;
- Convention de prêt d'un ensemble de porcelaines tendres de Saint-Cloud;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : organisation d'une vente le 14 mai 2022;
- Fixation de prix de vente : lot de dix cartes postales sous pochette au musée des Avelines;
- Signature de conventions de résidence avec plusieurs producteurs (984 Productions, La Tanière et Des Histoires de théâtres dans le cadre du festival BeFOre le OFF (22, 24, 25 et 27 juin 2022).
- **Manifestations municipales :**
- Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle Belmondo Quintet;
- Animation à la médiathèque municipale Atelier CHIBI dans le cadre du Club Ados samedi 4 juin 2022.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes chers collègues,

En ce début de séance, j'ai le plaisir d'accueillir notre nouveau collègue, Christophe Wartel, qui siège dès cet instant au sein de la majorité municipale. Soyez le bienvenu, cher collègue. C'est aussi l'occasion pour moi de vous remercier pour votre confiance et votre engagement au sein de l'équipe de la majorité municipale. Votre engagement est exemplaire, puisque depuis l'élection municipale de mars 2020, vous avez suivi avec attention et intérêt la vie politique locale. Nous accueillons, par conséquent, un nouveau collègue bien informé sur la vie municipale. Félicitations, cher Christophe, pour votre présence parmi nous!

Je souhaite également adresser en mon nom personnel et au nom de l'ensemble des membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud nos plus sincères et chaleureuses félicitations à notre collègue, Claire Louvet, qui vient d'être une nouvelle fois maman. Bienvenue à la petite Isaure et tous nos vœux de bonheur à toute la famille!

Mes chers collègues, je souhaite profiter de cette communication de début de Conseil municipal pour confirmer à tous les Clodoaldiens qui m'interrogent beaucoup ces derniers jours, sur ce sujet que je ne suis pas candidat aux élections législatives de juin prochain. La raison est simple : être député de la Nation vous interdit d'être maire. En effet, la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 a encadré le cumul des mandats. Les parlementaires nationaux ont des possibilités restreintes quant au cumul de plusieurs mandats électoraux. Il est désormais interdit à tout député et sénateur d'exercer une fonction exécutive locale.

Or, il se trouve que j'aime passionnément, presque charnellement oserai-je dire, Saint-Cloud. Agir au quotidien au service des administrés est une tâche passionnante et terriblement gratifiante. C'est un choix de vie que j'assume et qui me comble. J'habite Saint-Cloud depuis presque 35 ans. Mes deux filles y ont grandi, y ont été scolarisées. Non seulement j'habite Saint-Cloud, mais j'aime y vivre! Cet attachement à ma commune est aussi la cause de mon engagement. Alors que la politique est devenue le plus souvent affaire de communication, croyez bien que je le déplore profondément, être maire en 2022 vous rappelle quotidiennement le sens de l'engagement et ce que devrait être en toutes circonstances la politique.

En effet, en philosophie, la politique est une notion centrale. Elle provient du grec *polis*, la cité, et *techné*, la science : la politique se définit comme une science du gouvernement de la cité.

Comme science théorique, la politique est la science de l'idéal ou de la doctrine à partir desquels le gouvernement doit régler son action. C'est en général l'œuvre des partis politiques.

Pour moi, la politique consiste à s'engager au service de l'intérêt général. Ce n'est pas un hobby, c'est une fonction qu'il faut exercer avec professionnalisme, exigence et enthousiasme. Une seule condition est préalable à l'engagement : l'amour des gens. Voyez-vous, mes chers collègues, la politique ce n'est pas une affaire de diplôme, la politique ce n'est pas une affaire de carrière, la politique, mes chers collègues, c'est avant tout une affaire d'engagement au service de ses compatriotes.

Pour revenir à Saint-Cloud, ce qu'avec toute l'équipe de la majorité municipale je réalise au quotidien me passionne : le projet du marché des Avelines, le projet de requalification des 3 Pierrots, mais aussi la fête de l'enfance hier, toute la journée au jardin de l'Avre au milieu de plus de 800 enfants, tout est important!

Le maire, c'est le généraliste de la vie quotidienne des habitants et de sa commune. Dans cet écosystème singulier qu'est celui d'un Conseil municipal, les oppositions ont un rôle à jouer. Elles peuvent le jouer à la seule condition qu'elles travaillent, qu'elles proposent. Le simple fait de s'opposer ne suffit pas.

Bien sûr, tout n'est pas simple, tout n'est pas idyllique, mais c'est de la complexité de la tâche que naît le plaisir du devoir accompli. Soyez en persuadés, mes chers collègues, c'est cette passion pour Saint-Cloud qui m'anime. C'est pour cette même et unique raison que mon devoir est toujours et inlassablement de défendre Saint-Cloud surtout quand de funestes projets mettent en péril sa qualité de vie, son pouvoir d'action ou encore son autonomie. C'est très précisément pour cette raison que j'ai agi pour sa défense quand le gouvernement de l'époque, en 2015, avait décidé de construire 6 000 logements sur l'hippodrome. C'est pour cette même raison que je dénonce et que je combats l'effet ciseaux dévastateur que représente la disparition de la DGF conjuguée à l'explosion irrationnelle des péréquations. C'est également pour cette même raison que je m'oppose à toute forme de densification imposée par l'État sur notre commune.

Mes chers collègues, rappelez-vous, il y a quelques mois la nation a rendu hommage à Joséphine

Baker. Son entrée au Panthéon est venu honorer son engagement durant la seconde guerre mondiale et aussi celui mené aux côtés de Martin Luther King. À l'instar de sa célèbre chanson : *J'ai deux amours*, vous connaissez la suite, je dirais moi aussi, j'ai deux amours, mon pays et Saint-Cloud! »

Installation de Christophe WARTEL, nouveau conseiller municipal

Le préfet des Hauts-de-Seine ayant accepté la démission de Marc Climaud, conseiller municipal, en date du 16 mai 2022, il a été remplacé par le candidat venant immédiatement sur la liste après le dernier élu de la majorité, soit par Christophe WARTEL.

Le maire a adressé toutes ses félicitations à Christophe WARTEL pour son entrée au Conseil municipal de Saint-Cloud lors de son déclaration.

Christophe WARTEL a remercié le maire et le Conseil municipal pour leur accueil et a assuré l'assemblée de son plein investissement pour les mois à venir (applaudissements).

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Après deux années compliquées en raison de la crise sanitaire, l'actualité culturelle est très riche en ce moment.

Les animations se succèdent pour le plus grand plaisir des spectateurs de tous âges!

■ **Les 3 Pierrots** : L'établissement a accueilli la chanteuse **Anne Sila** avant son départ en tournée le mardi 18 avril avec un concert qui a affiché complet et rencontré un grand succès.

La finale des Pierrots de l'Humour s'est déroulée le vendredi 22 avril devant un jury de professionnels. Le lauréat s'appelle Jeanjean et assurera la première partie de **l'humoriste AZ le jeudi 2 juin à 20h30**. Un grand bravo à lui!

Le mardi 17 mai les spectateurs ont pu assister à la **cérémonie d'ouverture du festival de Cannes en direct** dans une ambiance Croisette et été au rendez-vous pour une séance photo sur le tapis rouge sur les marches des 3 Pierrots avant un cocktail et la projection du film d'ouverture du festival **Coupez! de Michel Hazanavicius**. Bel enthousiasme des nombreux participants à cette soirée!

Par ailleurs, la saison théâtrale continue et de nombreux événements sont à venir. À noter notamment le mardi 31 mai, la projection du documentaire sur le mythique entraîneur **Arsène Wenger Invincible**, en présence du réalisateur **Christian Jeanpierre**, journaliste sportif.

Ségolène de Larminat met l'accent sur une nouveauté importante cette année avec le **Festival BeFOre le OFF** : des spectacles qui se créent pour la première fois en Avignon seront présentés en avant-première aux 3 Pierrots. Quatre spectacles ont été sélectionnés pour cette première édition et **le rideau sera baissé pour les travaux de restructuration de l'établissement à l'issue du concert du lundi 27 juin**. Un programme détaillé du festival est disponible en ligne sur le site de la Ville www.saintcloud.fr et en version papier.

■ **La médiathèque** : En avril, la médiathèque a participé à l'événement national les **48 h BD**. L'exposition autour du manga *L'atelier des sorciers* a rencontré un franc succès. Diverses animations ont eu lieu à cette occasion avec les jeunes du Club Ado et les seniors des Coteaux. **La 8^e édition de l'opération Recycle Livres** s'est tenue le samedi 14 mai. Le principe est d'acheter des ouvrages déclassés : livres, bandes dessinées, documentaires et CD... pour des sommes comprises entre 1 et 3 €. Belle participation cette année avec une **recette totale de 2211 euros**.

■ **Le musée des Avelines** : L'exposition **Bons Baisers de Saint-Cloud : La carte postale à la Belle Époque** est ouverte depuis le 14 avril et a déjà séduit 1400 visiteurs en un mois. À l'occasion de leur visite, les Clodoaldiens qui le souhaitent sont invités à inscrire des souvenirs d'enfance, de famille dans un journal de souvenirs collectifs.

Les animations ont eu beaucoup de succès : les enfants se sont amusés avec un jeu de piste le week-end de Pâques et les mélomanes ont assisté au spectacle **Invitation au voyage** le 23 avril. Le 14 mai, des visites théâtrales et des ateliers en famille étaient proposés dans le cadre de la Nuit des musées.

Pour les semaines à venir, la manifestation nationale **Rendez-vous aux jardins** aura lieu le 4 juin. Les visiteurs pourront participer à l'élaboration d'une fresque florale et créer une carte postale en grand format dans le jardin des Avelines.

Enfin, **les collections du musée voyagent...** Plusieurs œuvres ont en effet été prêtées ces derniers mois prouvant que la qualité des collections est reconnue par les diverses institutions :

des pièces de porcelaine tendre de Saint-Cloud ont été présentées au musée du Domaine départemental de Sceaux et le tableau *Un coin d'atelier* d'Édouard Dantan revient du musée Courbet d'Ornans. D'autres œuvres seront prêtées au cours des prochains mois dont notamment *La gare de Saint-Cloud* d'Édouard Dantan au musée d'arts de Nantes et *Le Zouave trappiste* d'Horace Vernet au Château de Versailles.

■ **L'ECLA** : L'association vient d'intégrer le nouveau **schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA92)**. Ce label garantit la qualité des enseignements artistiques de l'association dans les domaines de la danse, des arts visuels, du théâtre et de la musique. La **semaine de la musique** fait son retour **du 16 au 22 mai**, après deux ans de crise sanitaire. Au Carré et au musée des Avelines, adhérents, professeurs et musiciens professionnels se produiront en public. Le programme se veut éclectique avec des concerts, une conférence musicale sur l'histoire de la guitare, un showcase et la demi-finale du tremplin lycéen **Première Seine en partenariat avec Rock en Seine**. Les inscriptions aux activités de la saison **2022/2023** débiteront le **mercredi 1^{er} juin** avec plus 80 activités différentes.

■ **Le conservatoire** : Un groupe de 20 élèves du conservatoire s'est rendu à Toulouse pendant les vacances de Pâques pour donner une **représentation des Petits Faust**. Une belle expérience pour les petits artistes clodoaldiens.

Enfin, les animations battent leur plein en cette fin d'année avec des concerts qui se succéderont jusqu'au **grand week-end final prévu du 24 au 26 juin**. Venez nombreux!

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **APAJ** : Dans le cadre de leur travail sur le Devoir de mémoire, un groupe de jeunes de l'APAJ a visité le **camp d'Auschwitz**. Jean-Christophe Pierson évoque un moment extrêmement fort et souligne leur remarquable implication. Une gerbe au nom du maire a été déposée à cette occasion.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Permis de végétaliser quartier Centre/Village** : Ce projet a été présenté lors du Dialogue de quartier du 17 mai dernier et relève d'un engagement pris lors de la campagne des dernières

élections municipales. Son principe est de permettre aux habitants qui le souhaitent de jardiner sur des espaces publics dédiés au jardinage. **Le square d'Île-de-France, situé derrière le magasin Franprix dans le quartier Centre/Village**, actuellement en mauvais état et également facteur d'insécurité car un peu à l'écart et peu fréquenté, a été identifié pour mettre en œuvre ce projet. L'objectif est de valoriser cet espace par les habitants-jardiniers et de faire de ce square un lieu convivial et agréable dans le Centre/Village. Les six îlots existants seront partagés en treize parcelles. Chaque jardinier sera responsable de sa propre parcelle en ayant une autonomie dans ses choix tout en respectant les règles définies par une charte de bonnes pratiques qu'il aura préalablement signée. **Les habitants qui se sentent une vocation de jardinier pourront s'inscrire en ligne sur le site de la Ville du 11 juin au 26 juin**. Le tirage au sort aura lieu la semaine du 27 juin et le lancement de l'opération est prévu dans le courant du mois de septembre, la date restant à définir.

■ **Permis de végétaliser du cimetière** : Brigitte Pinauld adresse à nouveau **ses remerciements au Rotary Club de Saint-Cloud qui a remis à la Ville un chèque de 1000 € comme contribution à ce projet**. La cérémonie s'est déroulée le 10 mai dernier en salle des mariages à l'occasion de la remise des prix Servir et Main & Création décernés chaque année par le Rotary. La municipalité a été très sensible à ce geste d'encouragement à l'action que mène la Ville en matière de préservation de la biodiversité. Cette action s'inscrit dans le cadre de la **labellisation Territoire Engagé pour la Nature** obtenue par la ville en 2020.

■ **Valot mégots** : **Treize fûts supplémentaires** viennent d'être placés dans différents endroits de la ville dans le cadre du renouvellement de la convention annuelle avec la société Éco Mégots, ce qui porte à un total de 38 fûts de couleur orange fluo à disposition. Depuis le début de l'opération en avril 2021, **422 750 mégots ont été collectés** mais il reste encore beaucoup de mégots jetés au sol... Aussi pour compléter ce dispositif et pour sensibiliser les fumeurs, une campagne d'information sur le recyclage des mégots sera diffusée prochainement.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Fête de l'enfance** : 800 enfants des centres de loisirs maternels et élémentaires ont rejoint le **jardin de l'Avre le 18 mai**. Après deux ans d'interruption liés à la pandémie, cette belle journée a

débuté par des spectacles préparés par les enfants - déguisés à cette occasion - qui ont pu, après le pique-nique, profiter de grandes structures gonflables et de stands de jeux. Jacques Gruber remercie chaleureusement les animateurs pour leur remarquable travail de préparation et d'organisation ayant permis d'offrir un moment de pur bonheur aux enfants de Saint-Cloud.

■ **Passeport du civisme** : Des élèves d'une classe CM1/CM2 se sont rendus en mairie le 19 mai et ont été accueillis par le maire et Jacques GRUBER et d'autres élèves viendront le 24 mai. Le 2 juin, Nicolas PORTEIX et Jacques GRUBER recevront de nouvelles classes. C'est ainsi l'occasion pour les élus d'expliquer aux élèves le rôle et le fonctionnement de la mairie et donc contribuer à renforcer leur sens civique. À noter que la **remise des médailles du Passeport du civisme se fera le 24 et 27 juin par le maire dans les écoles.**

■ **Délégation de service public relative à la restauration collective**

« **Le Conseil municipal sera invité lors de cette séance à voter le choix du délégataire retenu pour la Délégation de service public suite à la procédure d'appel d'offres pour un démarrage du contrat au 1^{er} août 2022.** Les représentants de parents d'élèves ont été informés des enjeux de la restauration scolaire lors d'une réunion. Des informations clés ont été apportées avec le souci d'évacuer des idées fausses. À ce propos, il convient de rappeler quelques éléments objectifs et factuels, à savoir :

- **Saint-Cloud n'a pas de cuisine centrale et ne pourra jamais s'en doter.** La construction d'une telle cuisine supposerait un terrain de 2500 m², la construction d'un bâtiment d'un coût de cinq millions d'euros, l'achat de nombreux équipements, le recrutement en nombre d'un personnel qualifié conséquent, la gestion des risques financiers et sanitaires, la maîtrise des normes de production toujours plus complexes et exigeantes.
- La Ville doit donc se faire livrer des repas par des entreprises spécialisées en restauration scolaire qui possèdent un tel outil de production (cuisine centrale).
- Seule une liaison froide permet la livraison des repas entre ce lieu de production d'une telle entreprise tierce, et les écoles, avec une remise en température des plats dans les cuisines des écoles avant consommation.

- Pour de multiples raisons, ces cuisines dans les écoles ne peuvent devenir des lieux de production. **Il n'y a donc pas de possibilité de conception de repas chauds sur place.**
- La création d'une cuisine centrale en partenariat avec d'autres communes voisines n'est pas non plus une solution souhaitable car tout en impliquant une liaison froide, elle apporterait une complexité de gestion et de gouvernance, ainsi qu'une perte de contrôle par la Ville, sans apport qualitatif supplémentaire.
- La Ville a mené une étude complète et détaillée sur les différents modes de gestion de la restauration scolaire. Cette étude a fait l'objet d'un comparatif des avantages et des inconvénients d'une gestion directe par le biais d'une régie, ainsi que d'une gestion privée par le biais soit de marchés publics, soit d'une délégation de service public (DSP).
- Ce comparatif a été présenté lors de la Commission consultative des services publics locaux du 26 mai 2021. La Commission a rendu après analyse de cette étude un avis favorable pour une DSP, mode de gestion le plus adéquat à répondre aux attentes de la Ville. En écartant de fait le mode de gestion en régie municipale car il implique la création d'une cuisine centrale, solution irréaliste pour la Ville comme déjà évoqué. Et en écartant aussi la gestion en marché public, en réalité la gestion en plusieurs marchés publics, ce qui engendrerait de fortes contraintes en termes de gestion opérationnelle, de gestion du risque sanitaire, sans apport supplémentaire en termes de qualité de service.

L'information en toute transparence des parents se fait aussi au travers des commissions de restauration trimestrielles qui associent des parents d'élèves, le délégataire de la restauration, et le service Éducation. L'objectif est de partager sur ce qui fonctionne bien, sur ce qui doit être amélioré, d'établir les corrections si nécessaire, dans le cadre d'un processus continu de suivi de la qualité du service de restauration.

Une concertation avec les familles s'est matérialisée concrètement par une consultation des parents en 2021. Celle-ci a été conçue en collaboration avec des représentants de parents d'élèves. Les résultats de cette consultation ont été pris en compte dans l'écriture du cahier des charges. Le choix de la société délégataire fera l'objet d'une des délibérations de ce Conseil. Par ce choix, la Ville va faire bénéficier les élèves d'une restauration scolaire très qualitative, tout en respectant ses objectifs de développement

durable. Comme nous le verrons, la société retenue propose 57 % en valeur de produits durables et de qualité, au-delà donc des 50 % fixés par la loi EGALIM. La Ville de Saint-Cloud sera en avance de deux ans sur l'abandon du plastique pour le transport des plats cuisinés grâce à l'utilisation des bacs en inox, aussi appelés bacs gastronomes. À noter que Saint-Cloud sera le premier client de la cuisine centrale retenue par le délégataire à utiliser de tels bacs inox. Pardonnez-moi, Monsieur le maire, d'avoir été un peu long, mais quand on a des convictions et une volonté d'offrir le meilleur à nos jeunes concitoyens, il peut se faire que l'on prenne un peu de temps à partager. »

**Capucine du SARTEL, adjointe au maire
délégée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité**

VOIRIE

■ **Campagne de désherbage** : La campagne de désherbage des trottoirs de la ville va bientôt démarrer. Dans le cadre du zéro phyto, la Ville effectue le désherbage des trottoirs une fois par an et deux fois par an pour les pieds d'arbres.

■ **Travaux à venir** : En vue d'une meilleure sécurisation, le **Conseil départemental des Hauts-de-Seine va reprendre, fin juin, des zones ponctuelles de la rue Gounod ainsi que la sécurisation des passages piétons**. Des travaux d'enrobé d'un tronçon du boulevard de la République allant de la rue Michel-Salles à la rue de l'Avre. Ces travaux sont programmés pour la fin du mois d'août.

■ **Rénovation de la rue des Villarmains** : Les comptages se poursuivent afin de connaître au mieux les flux de voitures, notamment pour l'avenue Caroline. Après validation du maire, le projet de présentation aux riverains constituera la prochaine étape : l'objectif numéro un étant de faire ralentir les voitures et d'embellir la rue en y augmentant la végétation et en y implantant un point d'apport volontaire pour le verre.

■ **Éclairage urbain** : La rue du **Commandant-de-Lareinty** sera totalement refaite avec la mise en place d'un système dernière génération d'éclairage LED visant à une réduction des coûts de consommation. **L'étude d'éclairement est commandée sur une base de dix lux** !

PROPRETÉ

■ **Points apport volontaire** : Le projet d'implantation des trois flux d'apport volontaire enterrés rue d'Orléans se poursuit ; cela permettra de libérer l'espace public des poubelles et cartons qui jonchent les trottoirs à cet endroit.

À noter que les riverains qui ne peuvent rentrer leurs bacs ainsi que tous les volontaires auront la possibilité de les rendre. Une communication sera prochainement distribuée aux habitants concernés du quartier du Centre/Village.

■ **Bacs de collecte** : **Un changement de taille de bac est possible à tout moment** en adressant un mail à espacepublic@saintcloud.fr

L'objectif étant de diminuer le tonnage des ordures ménagères et d'augmenter celui des emballages à volume égal.

MOBILITÉS

■ **Stations de gonflage** : Cinq stations de gonflage sont désormais disponibles dont deux avec kit de réparation. **Leur implantation est précisée sur le site Internet de la Ville www.saintcloud.fr**

■ **Code de la route** : Les petits panneaux triangulaires à destination des cyclistes placés sur les feux tricolores indiquent avec leur flèche que les cyclistes peuvent passer au rouge et prendre la direction indiquée mais à une seule condition : respecter les piétons pouvant traverser à ce moment-là ! Capucine du SARTEL alerte sur ce fait très peu respecté dans l'usage...

**Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué
à l'Urbanisme et aux anciens combattants**

ANCIENS COMBATTANTS

■ **Cérémonie du 8 mai 1945** : Olivier BERTHET remercie toutes les personnes présentes à cette belle cérémonie (les jeunes des écoles et de l'APAJ, de nombreux Clodoaldiens, des élus...) ainsi que l'ensemble des services municipaux qui l'ont organisée. Une mention particulière à l'adresse du Comité d'entente pour son implication et à sa présidente, Gisèle THOMAS.

URBANISME

■ **La Poste** : En vue de la continuité du service public, **la restructuration de la Poste s'effectuera en deux étapes** :

- Hébergement temporaire de la Poste dans un bâtiment modulaire haut de gamme, climatisé qui sera basé sur le parking attenant à l'actuel bureau de poste ;
- Le centre de tri sera quant à lui réparti dans plusieurs commerces. Le départ des facteurs se fera à partir du local situé au 57, boulevard de la République (local de 400 m²) : le début des travaux est imminent.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Commission d'attribution des places en crèches** : La commission s'est tenue le 12 mai dernier. Les chiffres seront communiqués lors du prochain Conseil municipal.

■ **Fermetures des crèches** : Pour le pont de l'Ascension, **fermeture du mercredi 25 mai au soir et réouverture le lundi 30 mai au matin**. Pour celui de la Pentecôte, **fermeture du vendredi 3 juin au soir et réouverture le mardi 7 juin au matin**.

■ **Reprise des fêtes de fin d'année dans les crèches**

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Stages École des Sports** : Marc CLIMAUD et l'ensemble du Pôle Sportif tiennent tout particulièrement à faire part de leur satisfaction pour l'intérêt témoigné par les Clodoaldiens à tous les stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires. Trois stages ayant eu lieu pendant les vacances de printemps ont regroupé 48 enfants, avec pour la première fois une activité Kayak. Ceux prévus pendant les vacances d'été se remplissent très rapidement. Des remerciements sont adressés à tous ceux qui favorisent ce succès!

■ **Trophée Golf** : Organisé par l'AS Golf à Saint-Cloud, le trophée Golf a eu lieu le 9 mai dernier sur les parcours du golf de Saint-Cloud avec 158 participants et des parcours « au top »! Le trophée a été remporté par une personnalité bien connue de Saint-Cloud.

■ **Annulation des courses au temps** : Les prévisions météorologiques annonçant des orages pour le 20 mai, il a été décidé par précaution d'annuler cette manifestation concernant 735 élèves des classes de CM1 et CM2 des six écoles de la ville (dont Saint-Joseph), qui devaient courir 1,5 km dans les chemins boisés du Pré Saint-Jean.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

■ **Marché des Avelines** : Les travaux avancent bien. Projet de grande envergure pour Saint-Cloud, la halle sera achevée en juin 2023. **Plus qu'un marché, c'est un nouveau lieu de convivialité et un nouveau lieu de vie, ouvert sur la**

ville par le jardin des Avelines qui va relier la halle du boulevard de la République à la rue Gounod en passant par la rue des Avelines. Cette halle comportera deux parties qui pourront fonctionner, soit indépendamment, soit simultanément. **Une première partie accueillera le marché** tel qu'on le connaît actuellement avec les marchands de fruits et légumes, poissonniers, bouchers, charcutiers,... et **une deuxième partie qui elle, sera consacrée à un espace de restauration de type « food court »**. Ce nouvel espace de rencontre et de convivialité accueillera six jours sur sept, du mardi au dimanche, différents petits restaurants et traiteurs qui proposeront des menus variés de qualité et abordables, à consommer sur place ou à emporter. Cette nouvelle offre répondra à un vrai besoin manquant à ce quartier et qui rendra plus particulièrement d'innombrables services notamment aussi aux salariés qui travaillent aux alentours et aux étudiants. Cette opportunité de clientèle nouvelle bénéficiera également au marché. Il est a priori envisagé une ouverture sur trois jours et non plus deux jours qui s'étalerait du vendredi fin de matinée jusqu'à environ 19h puis le samedi et le dimanche. Françoise ASKINAZI évoque une réunion le samedi 21 mai afin de proposer cette nouvelle organisation aux commerçants du marché actuel.

■ **Dispositifs d'aide aux commerçants** : Lors de la crise sanitaire, 95 commerçants de la ville ont été accompagnés et informés au sujet des aides dont ils pouvaient bénéficier, notamment par le biais du dispositif Relance 92 (aide du département des Hauts-de-Seine) à hauteur de 418 000 €. S'échelonnant de 1000 à 10 000 €, la répartition de cette aide a été octroyée à 23 % de commerçants dans le secteur alimentaire, 18 % dans celui des services aux entreprises et 59 % au commerce de détail.

■ **Animation fête des mères au marché** : La fête des mères au marché aura lieu **samedi 21 mai** (jeu de tickets à gratter avec cadeaux, photographies devant un mur végétal, marché des créateurs...). Il y aura aussi des cadeaux à gagner sur le marché du dimanche 22 mai.

■ **Brocante Centre/Village** : À noter! La brocante se tiendra **dimanche 22 mai** organisée avec l'association des commerçants avec la contribution de la Ville.

■ **Apéritif de quartier** : Le commerçant Light Optical situé 6, avenue de Longchamp organise un apéritif de quartier **jeudi 23 juin à partir de 18 h** invitant les habitants des Coteaux à un moment convivial.

**Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué
aux Finances, aux achats et aux grands projets**

■ **Chantier du marché des Avelines** : Le chantier se poursuit à un rythme soutenu. À l'arrière du terrain du chantier, près de la rue des Avelines a été achevée, il y a quelques semaines, une mini-halle avec quatre poteaux permettant de valider les techniques de construction et les qualités des matériaux. Suite à cette phase de prototype et après la fin de la couverture du parking souterrain, la construction de la halle a désormais démarré. Une petite moitié des poteaux ont déjà été érigés, c'est-à-dire 24 sur les 51 prévus. La construction de poteaux va se poursuivre au cours des prochaines semaines suivie par celle de la toiture.

**Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à
la Citoyenneté (état-civil et affaires générales)
et à la politique de handicap**
(excusé, rapporté par Françoise ASKINAZI)

■ **Élections législatives des 12 et 19 juin prochains** : Une recherche très active d'assesseurs est en cours en vue d'assurer une bonne tenue des scrutins : les personnes intéressées devront directement prendre contact avec Sacha GAILLARD, par mail ou téléphone, en vue d'être affectées à des bureaux de vote.

■ **CNI - Passeports** : En raison de l'augmentation constante et importante des demandes de titres d'identité, une organisation du service concerné est en cours visant à satisfaire au mieux et dans les meilleurs délais les administrés. Depuis 2017 et en particulier en 2021, date de mise en place du nouveau format de CNI, il a été recensé une moyenne de 534 dépôts de titres par mois en 2017 à 880 par mois depuis janvier 2022.

■ **Handicap : Une journée handisport devant se tenir à la rentrée 2022** est en cours de préparation en collaboration avec le Pôle Sportif. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues!

**Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée
à la Communication, à l'évènementiel
et à la démocratie participative**

■ **Magazine municipal** : Après la nouvelle formule du magazine parue en avril, une **nouvelle publication municipale - le Saint-CloudScope** - a vu le jour début mai. Ce guide trimestriel, annexant au verso la publication du *P'tit Cloud*, est un agenda de tous les évènements proposés

à Saint-Cloud. Diane DOMAS félicite chaleureusement le service Communication.

Éric BERDOATI s'associe aux félicitations de Diane DOMAS et fait part à cette occasion de toute la satisfaction des Clodoaldiens au sujet de ces deux nouvelles parutions.

**Edith SAGROUN, conseillère municipale
déléguée à la Jeunesse**

■ **Conseil des Jeunes** : En avril le Conseil des jeunes a entamé un **échange virtuel avec les jeunes du Conseil des Jeunes de Maidenhead (Royaume-Uni)**. Ce premier échange a permis de faire connaissance et de voir les niveaux d'anglais et de français de chacun. Conclusion : Peuvent mieux faire des deux côtés et je m'inclus dans la remarque.

Les jeunes se revoient virtuellement le 31 mai pour se présenter individuellement et pour présenter leurs villes respectives. L'objectif de cet échange est de développer la valeur d'ouverture et de relancer les échanges entre villes jumelées. Edith SAGROUN espère vivement qu'un jour ces jeunes pourront se rencontrer à Saint-Cloud et / ou Maidenhead pour partager de bons moments.

Par ailleurs, Edith SAGROUN précise que le Conseil des Jeunes se renouvelle au mois de septembre et invite les jeunes à postuler : la campagne de recrutement va commencer très prochainement!

■ **Cérémonies du 8 mai** : Trois jeunes filles du Conseil des Jeunes ont participé activement à la cérémonie dont deux en tant que porte-drapeaux et une en tant que lectrice d'un texte.

■ **Clean Walk** : Organisée par le lycée Alexandre-Dumas, le Conseil des Jeunes et l'Accueil Jeunes, **la Clean Walk s'est tenue le 18 mai dans les rues de Saint-Cloud**. Encore un partenariat très réussi!

■ **Finale du concours d'éloquence** : Organisée par le Lions club à Saint-Cloud, Garches et Vaucresson, elle **se tiendra le samedi 11 juin matin au Domaine des 4 Vents à Garches** - trois collèves vont donc concourir. En tant que membre du jury, Edith SAGROUN a hâte de voir les prestations de chacun.

■ **Fête de l'Accueil Jeunes** : Elle aura lieu le 1^{er} juillet à partir de 16 h 30 et sera l'occasion de fêter notamment la très bonne fréquentation en croissance de cette structure.

QUELQUES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

La **Passerelle** réfléchit à mettre en place de l'accompagnement scolaire pour les jeunes déscolarisés, en journée avec un accompagnement particulier.

Un partenariat avec l'ECLA a été mis en place pour l'accompagnement des enfants le soir dans ses locaux

L'**APAJ** poursuit son projet sur le Devoir de mémoire sur le terrain. Après la visite du mémorial de la Shoah, les jeunes sont partis sur les traces des victimes des camps de concentration en Pologne. En participant à cette démarche, ils deviennent ainsi des ambassadeurs de l'histoire pour ne jamais oublier. Bravo pour ce beau travail!

L'association **CAPU** est une association très active à destination des jeunes neuro-atypiques. Sa particularité : une association dirigée par des jeunes à destination de jeunes de 14 à 30 ans. À souligner : une ligne d'écoute tenue par des jeunes formés par des psychologues pour les jeunes ouverte le lundi et le mercredi de 20h à 22h. Les nombreux événements virtuels organisés sont disponibles en consultant le site Facebook en vous abonnant à Association Capu.

Edith **SAGROUN** conclut ses propos en souhaitant à l'ensemble des jeunes de Saint-Cloud bon courage et bonne chance pour leurs examens de fin d'année!

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguee aux Espaces verts

■ **Jardin de l'Avre** : Suite à deux tempêtes, la clôture de la résidence 189/191, boulevard de la République – mitoyenne du jardin – s'est écroulée du côté du square de jeux provoquant l'arrachage de la haie de lierre. Les travaux de remise en état, à la charge de la copropriété, ont pu avoir lieu la semaine du 25 avril. **Les services espaces verts vont provisoirement agencer la zone située le long de la clôture et réalimenter le bac à sable pour la période estivale. À la rentrée, le sol souple sera remplacé par du gazon synthétique, un nouveau jeu sera installé en lieu et place du bac à sable, les jeux à ressorts seront changés et l'implantation d'une haie champêtre, en accord avec la LPO, viendra en remplacement de la haie de lierre.**

■ **Square Guinard** : Un plancher de jeu, cassé par malveillance est en commande ainsi qu'un jeu à ressort en remplacement du bac à sable. Un arbre sera planté à l'automne.

■ **Rond-point Santos-Dumont** : La partie végétale du rond-point va être réaménagée autour de la statue par un aménagement paysager composé de pieds de vigne, de gabions de pierre, d'une petite prairie fleurie et d'une zone de bulbes de saison. Un petit hôtel à insectes fabriqué par l'association Espaces viendra compléter cet aménagement. Les piétons, quant à eux, seront invités à utiliser les passages existants leur étant réservés autour du rond-point.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguee au Quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Les activités classiques se poursuivent : informatique, arts plastiques, jeux de société, gymnastiques douce et cérébrale, cercles de lecture, sans oublier l'atelier PRIF (Prévention Retraite Île-de-France – l'équilibre en mouvement). De nouvelles activités également comme l'atelier cuisine en partenariat avec Silver Fourchette et l'atelier Cuisine sans cuisson, une grande première avec la tarte aux fraises.

Concernant les animations et les nombreuses sorties ayant eu lieu : le traditionnel bal aux Heures Claires, la visite guidée de l'exposition *Bons baisers de Saint-Cloud* au musée des Avelines (où de nombreux seniors ont ainsi redécouvert des commerces et des maisons de leur enfance au travers d'anciennes cartes postales), une découverte de l'univers du manga à la médiathèque, deux sorties Thé-ciné aux 3 Pierrots avec les films *En corps* et *Maigret*, une balade dans le Domaine de Saint-Cloud...

Pour ce qui est des sorties en dehors de Saint-Cloud : une visite des ateliers des chocolatiers à Chaville sur le thème macarons et chocolat.

Diverses expositions telles que *Romy Schneider* à la cinémathèque de Paris, *Cézanne*, *Lumières de Provence*, *Kandinsky*, *l'odyssée de l'abstrait*, Colors Festival dans un temple éphémère du Street Art à Paris 11^e et *Jean Gabin* au musée des années 30 à Boulogne-Billancourt.

À noter que plusieurs inscriptions de seniors qui ne connaissaient pas encore l'Espace d'animation des Coteaux ont eu lieu depuis la sortie du *Saint-CloudScope*!

Pauline GEISMAR, conseillère municipale déléguee au quartier Val d'or

■ **Fête de l'enfance** : 800 enfants fréquentant les centres de loisirs ont participé à cette fête le

18 mai au jardin de l'Avre. Spectacles, déguisements, châteaux gonflables et pique-nique étaient au rendez-vous!

■ **Travaux jardin de l'Avre :** La Ville a sécurisé la zone de jeux qui reste accessible pendant les travaux en cours.

DIALOGUES DE QUARTIERS

MARDI 17 MAI : QUARTIERS CENTRE/VILLAGE - COTEAUX/BORDS-DE-SEINE :

Nicolas PUJOL et Nathalie MOUTON-VEILLÉ

Quartier Centre/Village : Nicolas PUJOL mentionne la participation de nombreux Clodoaldiens. Les thèmes qui ont été abordés concernaient notamment le futur projet des 3 Pierrots, l'aménagement de la RD7, la construction de l'Institut Curie dont la fin des travaux est attendue pour la fin de l'année et le projet de végétalisation du square d'Île-de-France. Nicolas PUJOL a rappelé à cette occasion que la brocante Centre/Village se tiendrait le dimanche 22 mai.

Quartier Coteaux/Bords-de-Seine : Nathalie MOUTON-VEILLÉ indique que les échanges ont été très sympathiques entre les habitants du quartier et les élus. La présentation vidéo du futur projet des 3 Pierrots a démarré cette soirée d'échanges.

MERCREDI 11 MAI : QUARTIERS PASTEUR/MAGENTA - MONTRE-TOUT/COUTUREAU :

Diane MICHOUDET et Céline PEIGNÉ

Diane MICHOUDET souligne la participation de nombreux Clodoaldiens sur les deux conseils de quartiers. Plusieurs projets ont été abordés tels que le marché des Avelines, le futur projet des 3 Pierrots et le site de la Poste.

MARDI 10 MAI : QUARTIERS HIPPODROME/FOUILLEUSE ET VAL D'OR :

Mireille GUEZENEC et Pauline GEISMAR

Quartier Val d'or : Pauline GEISMAR

A été abordé notamment le nouvel aménagement des 3 Pierrots qui par sa rénovation extraordinaire accueillera tout le monde y compris les personnes qui ont des difficultés à se mouvoir dès l'automne 2023.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 24 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Pauline GEISMAR est élue à l'unanimité **secrétaire de séance.**

■ Délibération n° 25 : ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE A DÉMISSION

Compte-tenu de la démission, pour des raisons personnelles, de monsieur Marc CLIMAUD de son mandat de conseiller municipal et de son mandat d'adjoint au maire, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil municipal. Marc CLIMAUD, conseiller municipal démissionnaire, a été remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, monsieur Christophe WARTEL, installé en début de séance.

Marc CLIMAUD ayant également démissionné de son mandat d'adjoint au maire, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire. Aux termes de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales : « (...) *En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.* »

Il est donc proposé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire et de décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que celui précédemment occupé par Marc CLIMAUD, à savoir le 8°.

Selon les règles de l'article L. 2121-1 du Code général des collectivités territoriales, l'ordre du tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence et transmis au préfet. Le maire propose la candidature de Jean-Claude TREMINTIN, conseiller municipal. Après avoir laissé un temps de réflexion aux autres candidatures éventuelles, le Conseil municipal est invité par le maire à procéder au vote. Après avoir procédé au vote à bulletins secrets et désigné deux assesseurs en vue du dépouillement – Pauline GEISMAR et Pierre CAZENEUVE, le

Conseil municipal élit Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire, par 28 voix pour. Le groupe *Saint-Cloud 2020!* (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE) et le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* (Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOOTSAS) ne prennent pas part au vote.

Candidature au poste d'adjoint au maire :
Jean-Claude TREMINTIN

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de voix obtenues : 28

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Le Conseil municipal proclame Jean-Claude TREMINTIN, élu 8^e adjoint au maire, immédiatement installé dans ses fonctions. Le maire lui adresse ses plus vives félicitations pour son élection.

Discours de Jean-Claude TREMINTIN suite à son élection :

« Je remercie Monsieur le maire, et mes collègues du Conseil municipal de leur confiance. Je tiens, tout d'abord, à rendre hommage à mon prédécesseur, Marc CLIMAUD et à toutes les actions qu'il a pu mener, sous votre autorité, Monsieur le maire, pendant toutes ces années. Nous nous sommes plusieurs fois croisés, Marc et moi, sur les terrains sportifs : pendant plusieurs années, en finale des tournois de tennis organisés annuellement aux Tourneroches, aux séances d'entraînement du volley loisirs, avant de nous retrouver, sur un autre terrain, notre Conseil municipal. C'est donc un honneur pour moi d'avoir été appelé, par vous Monsieur le maire, pour le remplacer dans ce mandat voué aux sports.

Je termine également aujourd'hui mon mandat de rapporteur de la commission des finances. Compte tenu des remarques faites, en mon absence, lors du précédent Conseil, j'ai tenu, pour ce dernier rapport à respecter scrupuleusement l'esprit des questions posées et ce, malgré le caractère complexe de certaines d'entre elles, et d'être clair et synthétique, comme j'ai toujours souhaité l'être, bien que les interventions, elles-mêmes, ne l'aient pas toujours été.

Bon courage à mon successeur, auquel j'apporterai toute l'assistance qu'il souhaitera. »

■ Délibération n° 26 : COMMISSION DES FINANCES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Compte tenu de la démission, pour des raisons personnelles, de monsieur Marc CLIMAUD, 8^e adjoint au maire délégué au Sport, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission des finances où il siégeait en tant que commissaire.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'une part, d'approuver le remplacement de Marc CLIMAUD par Jean-Claude TREMINTIN qui continuera de siéger en tant que membre de la commission des finances ;
- d'autre part, de procéder à la nomination de Christophe WARTEL au sein de cette commission, en lieu et place de Marc CLIMAUD, commissaire, et de Jean-Claude TREMINTIN, rapporteur. Le Conseil municipal est invité par le maire à procéder au vote. Il décide à l'unanimité de procéder à une nomination au scrutin public et élit par 28 voix pour, Christophe WARTEL comme commissaire et rapporteur au sein de la commission des finances, en remplacement de Marc CLIMAUD, commissaire, et de Jean-Claude TREMINTIN, rapporteur.

Le groupe *Saint-Cloud 2020!* (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE) et le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* (Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOOTSAS) ne prennent pas part au vote.

■ Délibération n° 27 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles de Saint-Cloud est un outil au service des établissements scolaires de la ville, par les aides financières qui leur sont octroyées, un moyen de soutien pour les plus défavorisés par l'attribution de bourses et d'allocations diverses, un ensemble d'espaces de jeux et d'accueils par l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que de l'école des sports. Le Comité de la Caisse des Écoles est présidé, de droit, par le maire, représenté par l'adjoint au maire délégué à l'Éducation. Outre le président, il comprend deux membres du Conseil municipal. Compte tenu de la démission, pour des raisons personnelles, de monsieur Marc CLIMAUD, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil municipal où il siégeait en tant que représentant. Le Conseil municipal est invité par le maire à procéder au vote de la délibération

de désignation et désigne par 28 voix pour, en tant que représentant, au sein du Comité de la Caisse des Écoles, en remplacement de Marc CLIMAUD : Jean-Claude TREMINTIN. Le groupe *Saint-Cloud 2020!* (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE) et le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* (Xavier BRUNSCHVIG et Irène DOUTSAS) ne prennent pas part au vote.

■ **Délibération n° 28 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES VERHAEREN ET GOUNOD**

Conformément à l'article R.421-14 du Code de l'Éducation, le Conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant de la Commune siège, élu au sein du Conseil municipal. Des suppléants sont désignés en nombre égal auprès de chaque établissement, en application du décret n° 92-1452 du 31 décembre 1992. Compte tenu de la démission, pour des raisons personnelles, de monsieur Marc CLIMAUD, il convient de procéder à son remplacement au sein des Conseils d'administration des collèges Verhaeren et Gounod où il siégeait en tant que représentant suppléant. **Le Conseil municipal** est invité par le maire à procéder au vote de la délibération de la désignation et désigne par 28 voix :

- pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège Verhaeren, un membre suppléant : Jean-Claude TREMINTIN;
- pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège Gounod, un membre suppléant : Jean-Claude TREMINTIN.

Le groupe *Saint-Cloud 2020!* (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE) et le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* (Xavier BRUNSCHVIG et Irène DOUTSAS) ne prennent pas part au vote.

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX pour les délibérations n° 29 et 31 à 33, le maire pour la délibération n° 30

■ **Délibération n° 29 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil municipal émet un avis favorable unanime à l'approbation du compte de gestion du comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2021, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre régionale des comptes.

■ **Délibération n° 30 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le vote du compte administratif devant l'assemblée délibérante nécessite l'élection d'un président de séance autre que le maire, qui ne peut être juge et partie et doit donc se retirer. **Le Conseil municipal élit à l'unanimité Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire, pour présider la séance durant la présentation et le vote du compte administratif 2021.**

■ **Délibération n° 31 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Nicolas PORTEIX, en préalable, rappelle que le compte administratif donne les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes.

Le vote du compte administratif vaut arrêt définitif des comptes et donne *quitus* au maire de sa gestion pour l'exercice considéré. Nicolas PORTEIX en résume les principales données qui se présentent ainsi :

Le budget primitif 2021 a été voté par le conseil municipal le 25 mars 2021. Il a été modifié deux fois avec l'adoption du budget supplémentaire le 23 septembre 2021 et la décision modificative n° 1 le 16 décembre 2021.

Le résultat :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Prévisions	65 053 974,80	23 483 546,33	88 537 521,13
Réalisations recettes	66 013 922,17	13 164 391,15	79 178 313,32
Réalisations dépenses	61 408 900,51	11 455 150,19	72 864 050,70
Résultat de l'exercice 2021	4 605 021,66	1 709 240,96	6 314 262,62
Résultat reporté 2020	2 217 818,06	-5 259 118,51	-3 041 300,45
Résultat cumulé 2021	6 822 839,72	-3 549 877,55	3 272 962,17
Restes à réaliser 2021		79 532,24	79 532,24
Résultat net 2021	6 822 839,72	-3 470 345,31	3 352 494,41

Le résultat fait apparaître un excédent de 3 352 494,41 € qui sera repris en recettes de fonctionnement dans le budget supplémentaire de l'exercice 2022.

L'historique : il s'agit ici de comparer ce résultat avec ceux des exercices précédents, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat net
2016	3 972 979,06 €	-1 813 250,01 €	2 159 729,05 €
2017	5 161 325,02 €	-3 383 412,79 €	1 777 912,23 €
2018	4 951 300,04 €	73 941,70 €	5 025 241,74 €
2019	8 454 766,44 €	-5 648 944,55 €	2 805 821,89 €
2020	5 772 104,31 €	-3 554 286,25 €	2 217 818,06 €
2021	6 822 839,72 €	-3 470 345,31 €	3 352 494,41 €

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

Le pacte fiscal et financier du territoire

Pour 2021, le montant total de FCCT versé par la ville a été fixé à 8 245 797 €. Ce montant est le résultat des accords du pacte fiscal et financier négocié entre les onze communes du territoire, permettant un équilibre entre chacune d'elles. Précisons que le FCCT socle pour l'année 2021 était arrêté à 9 990 128 €.

L'évolution de la DGF et des péréquations

Le budget primitif 2021, voté le 24 mars 2021, ne contenait que des évaluations des montants de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et des deux fonds de péréquations (Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France FSRIF et Fonds national de péréquations des ressources Intercommunales et communales FPIC), puisque les montants n'avaient pas été notifiés à cette date. Les montants définitifs ont donc été intégrés dans le budget lors du vote du budget supplémentaire.

Aussi, il est intéressant d'analyser l'évolution de ces montants sur les derniers exercices :

Recettes	CA 2020	CA 2021	Évolution CA 21/CA 20	
DGF	1 273 K€	1 015 119 €	-257 906 €	-20.26 %

Recettes	CA 2020	CA 2021	Évolution CA 21/CA 20	
FSRIF	2 834 K€	2 878 547 €	44 104 €	1,56 %
FPIC	3 768 K€	3 814 264 €	45 842 €	1,22 %
TOTAL	6 603 K€	6 692 811 €	89 946 €	1,36 %

Pour mémoire, ci-dessous l'évolution depuis 2012 (en K€) :

Recettes	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
DGF	5 235	5 145	4 635	3 722	2 790	2 040	1 760	1 534	1 273	1 015

En 2017 le Président de la République s'était engagé au congrès des maires de France en faveur de la stabilité des dotations jusqu'en 2022

pour l'ensemble des collectivités territoriales. Nous constatons que la DGF de notre commune a pendant cette période été divisée par deux.

Dépenses	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
FSRIF	658	483	1 129	1 990	2 675	2 692	3 198	3 136	2 834	2 878
FPIC	0	0	586	1 232	2 306	2 083	3 186	3 176	3 768	3 814
TOTAL	658	483	1 716	3 222	4 981	4 776	6 385	6 312	6 602	6 692

Au total, la participation de la ville sur ces trois postes a augmenté de 347852 € par rapport à l'année 2020.

Le FPIC demandé au territoire POLD a été d'un montant de 65441074 €, réparti de la manière suivante :

- 17642552 € payé par l'EPT : 1469395 € pour la part de Saint-Cloud, (budget sectorisé POLD);
- 47798522 € payé par les communes membres : 3814264 € payé par Saint-Cloud.

Ainsi, la contribution totale de la ville au FPIC au titre de l'année 2021 s'élève à 5283659 €.

Les opérations d'acquisitions et de cessions

Le budget 2021 contenait un volet foncier important mais qui n'a pu être réalisé en totalité. Le détail de ces opérations est présenté au chapitre 5 du présent rapport.

Les éléments marquants de l'exercice 2021

L'exercice 2021 a été marqué par plusieurs éléments qui ont eu une influence notable sur le résultat de l'exercice. Ces éléments n'étaient pas prévisibles et ont été pour certains intégrés dans le budget au cours de l'exercice.

En recettes de fonctionnement :

- le niveau exceptionnel des droits de mutations : 6258 K€;
- la fiscalité : produit global de 30995 K€ (rôles supplémentaires et ajustements de fiscalité).

En dépenses de fonctionnement :

- les dépenses de personnel : solde de 525 K€;
- les charges à caractère général solde de 453 K€.

En investissement, les travaux du marché des Avelines ont démarré au mois de juin 2021. Nous avons choisi de gérer financièrement cette opération en AP/CP (délibération 2021-11 du

25 mars 2021). Cet outil financier nous permet de cadencer les dépenses selon la prévision de réalisation. Ainsi, nous avons prévu un montant de dépenses de 5 525 K€ pour l'année 2021. Des décalages dans la réalisation des travaux nous ont conduits à réajuster notre AP/CP et à porter le montant des crédits de paiement 2021 à 2 436 400 € (délibération 2021-70 du 16 décembre 2021). Le montant effectivement mandaté en 2021 est arrêté à 1392 K€. Le solde de 1044 K€ est inscrit en report et correspond à la facturation du mois de décembre 2021. Le décalage de l'avancée du projet associé à la cession du parking Joffre nous permet d'avoir un résultat excédentaire de 1709 K€ en investissement, sans recours à l'emprunt.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales sont supérieures aux prévisions faites lors de l'établissement du budget :

Recettes prévues	65 053 974,80
Recettes encaissées	66 013 922,17 (réalisations de l'exercice)
	2 217 818,06 (résultat antérieur)
	<hr/> 3 177 765,43

L'excédent de recettes réelles s'élève à **3180036,03 €** et s'explique comme suit :

Les produits des services : 5 271 K€ (70) sont inférieurs de 237 K€ aux prévisions.

Notons que lors du vote du budget supplémentaire, l'inscription de crédits avait été réduite de 200 K€ sur les recettes de stationnement. Voici la répartition des recettes :

- les participations familiales aux crèches : 1256 K€ (-99 K€);
- les participations familiales aux séjours et classes découvertes : 262 K€ (-20 K€);
- les droits d'entrées dans les établissements culturels : 243 K€ (-78 K€);
- les droits d'entrées à la piscine municipale et au tennis : 179 K€, (+19 K€);
- les droits de stationnement : 1508 K€ (+58 K€);
- les forfait post-stationnement : 954 K€ (-95 K€);
- les droits et concessions au cimetière : 110 K€;
- les droits de publicité : 59 K€ (-1 K€);

- les redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier et de ses dépendances pour les travaux, les chantiers ou les animations : 323 K€ (+33 K€);
- les mises à disposition de personnel à POLD : 350 K€ (-75 K€), le nombre de postes pourvus concernés par cette mise à disposition est en réduction par rapport aux années précédentes.

Les recettes fiscales : 49 964 K€ (73) sont très supérieures aux prévisions de 2796 K€ :

- la fiscalité directe locale (TH et TF) : 30 995 108 € (+152 K€ de rôles supplémentaires et +413 K€ d'ajustement de fiscalité). Rappelons que les taux communaux 2021 sont restés inchangés.
- l'Attribution de compensation versée par la MGP est conforme à la prévision : 12 093 667 €,
- les droits de mutation ont produit une recette de 6 258 021 € (+2 258 K€). Ce produit exceptionnel s'explique par l'encaissement de deux mutations exceptionnelles qui ont généré un produit de 1 868 K€ et une dynamique de mutations record,
- la taxe sur l'électricité : 508 K€ (-42 K€),
- les droits de place : 61 K€ (-12 K€).

Les dotations et participations : 4 255 K€ (74) sont de 298 K€ supérieures aux prévisions :

- la Dotation globale de fonctionnement : 10 151 119 €,
- le FCTVA en fonctionnement : 89 K€,
- les subventions du Conseil départemental : 530 431 € (contrat de développement),
- les subventions de la CAF : 1 800 K€ pour la petite enfance (+27 K€),
- les dotations pour titres sécurisés : 38 K€ (+13 K€),
- un versement exceptionnel au titre des pertes de recettes tarifaires subies en 2020 : 232 K€.

Les produits de gestion courante : 921 K€ (75) : diminuent de 39 K€ :

- les revenus des biens loués (loyers et charges) : 658 K€ (-90 K€),
- l'intéressement reversé par les délégataires des DSP stationnement, restauration collective et crèches : 264 K€ (+52 K€).

Les produits financiers (76) sont conformes aux prévisions.

Les produits exceptionnels : 5 330 K€ (77) enregistrent 161 K€ de recettes supplémentaires :

- pénalités appliquées aux fournisseurs : 13.8 K€,
- autres produits exceptionnels : 87 K€ (compensation sur la DSP restauration, avoirs sur trop réglé et autres...),
- produits de cessions : ce compte enregistre les cessions d'immobilisations pour un montant de 5141563 € : 10563 € de cessions de véhicules et 5131000 € de cessions immobilières,
- remboursements sur sinistres et autres : 79 K€ (inondation au gymnase Huet pour 39 K€, et autres).

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits.

Recettes prévues	65 053 974,80
Recettes encaissées	61 408 900,51 (réalisations de l'exercice)
	<u>3 645 074,29</u>

Le solde des crédits ouverts sur les dépenses réelles s'élèvent à 1191171,18 € :

Les charges à caractère général : 11550 K€ (O11) : 453 K€ de solde de crédits, soit 3,7 % des crédits ouverts, les articles les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions	Réalisations	Écart
Achat de prestations (3 Pierrots)	355 K€	296 K€	59 K€
Fournitures	477 K€	426 K€	51 K€
Contrat	3 922 K€	3901 K€	21 K€
Locations mobilières	120 K€	79 K€	21 K€
Charges locatives	160 K€	137 K€	23 K€
Maintenance	315 K€	293 K€	22 K€
Publications	250 K€	228 K€	22 K€
Autres services extérieurs	301 K€	229 K€	72 K€

Les dépenses de personnel : 21644 K (O12) : ce chapitre recouvre les charges de rémunération du personnel, mais aussi des dépenses annexes (assurance, médecine du travail et cotisation au CNAS).

Pour 2021, les dépenses se sont élevées à 21644 K€, soit 525 K€ de solde représentant 2,4 % des crédits ouverts. Cet écart est la conséquence d'une gestion très rigoureuse des effectifs et de la rationalisation de la gestion des postes dans chacun des pôles. De plus, la difficulté à recruter dans les secteurs de la petite enfance et de la sécurité alimentaire l'écart entre le prévisionnel et le réalisé sur la masse salariale.

Par ailleurs, la diminution des coûts de masse salariale s'explique aussi en raison de la crise sanitaire qui a modifié les comportements en ralentissant les souhaits de mobilité et donc décalé les recrutements.

Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 20979839 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (326 K€), le recours à du personnel extérieur

(160 K€), la cotisation au CNAS (105 K€) et la médecine du travail (72 K€).

Notons que par rapport à l'année 2020, l'évolution de ce chapitre s'élève à 0,44 % en raison essentiellement de la crise sanitaire qui a fortement ralenti le rythme des recrutements et ce malgré l'application de l'effet masse des créations de postes et des réformes statutaires (PPCR et GVT) sur les traitements des agents.

Les autres charges de gestion courante : 13083 K€ (65) enregistrent un reliquat de 150 K€.

- Le montant définitif du FCCT de 8245797 €, est à comparer à la contribution de l'année 2020 qui s'élevait à 8087691 €, soit une progression de 158 K€ très maîtrisée. Rappelons que le FCCT socle est de 9,9 millions d'€ et que cette contribution fait l'objet d'un pacte financier et fiscal négocié au sein du territoire.

- Ce chapitre recouvre également l'ensemble des subventions versées aux associations : 2514 K€, ces montants de subventions ont fait l'objet d'échanges avec les associations prenant ainsi en compte la situation individuelle de chacune.

- Les subventions à la Caisse des Écoles et au Centre Communal d'Action Sociale, respectivement de 300 000 € et 270 000 € et les subventions versées aux écoles privées (345 K€), au conservatoire pour l'enseignement musical (87 K€) et au titre de la DSP petite enfance (198 K€) complètent ce chapitre.
- Enfin, s'ajoute à cela, la participation annuelle de la commune à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour 552 K€.

Les charges financières : 633 K€ (66) sont inférieures aux prévisions de 36 K €.

Le remboursement des intérêts s'élève à 645 K€. De plus, la trésorerie positive durant l'année, a eu pour conséquence un faible recours à la ligne de trésorerie (1064,68 €).

Les charges exceptionnelles : 184 K€ (67) présentent un reliquat de crédits de 23 K €.

- Sont comptabilisées dans ce chapitre les dépenses relatives à la politique familiale (AMGED, prime 3^e enfant) pour un montant de 146 K€.
- Sur cet exercice, nous enregistrons également beaucoup de reversements au titre des prestations annulées pour un montant de 30 K€.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est excédentaire pour un montant de 1709240,96 €. Compte tenu du résultat antérieur de -5259118,51 € et des restes à réaliser de 79532,24 €, **le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 3470345,31 €.**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes encaissées au titre de l'exercice sont inférieures aux prévisions :

Recettes prévues	23 483 546,33
Recettes encaissées	13 164 391,15
	(réalisations de l'exercice)
	5 017 071,01
	(reste à réaliser)
	<hr/>
	-5 302 084,17

L'écart de recettes réelles de 2 659 722,36 € s'explique, pour l'essentiel, comme suit :

Les dotations et fonds divers : 1481 K€ (10) sont inférieurs aux prévisions de 278 K€ :

- la taxe d'aménagement encaissée s'est élevée à 308 K€, le traitement du reversement de cette taxe aux collectivités a pris beaucoup de retard ;
- le FCTVA a généré une recette de 1173 K€ conforme à la prévision.

Les recettes de subventions d'équipement : 1291 K€ (13) sont conformes aux prévisions. Les subventions reçues concernent :

- les subventions de l'État : 132 K€
 - . 130 457 € au titre du Fonds d'aménagement urbain,
 - . 1900 € pour l'achat d'urnes électorales.
- les subventions de la région : 59 K€
 - . 11564,80 € pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle du centre,
 - . 47966,37 € pour les travaux du chœur de l'église Saint Clodoald.
- les subventions du conseil départemental, 1027 K€
 - . 66624,50 € pour la restauration des peintures du chœur de l'église Saint Clodoald,
 - . 2350 € pour la restauration des lustres de Saint Clodoald,
 - . 801840 € au titre du contrat de développement pour la réhabilitation du marché des Avelines,
 - . 156600 € au titre du contrat de développement pour la rénovation des 3 Pierrots.
- les autres subventions : 72 K€
 - . 2625,43 € du SIPPAREC pour la rénovation de l'éclairage public,
 - . 25152 € de l'Agence de l'eau pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école Val d'or,
 - . 2797 € de la MGP pour la création d'un parc de vélos électriques,
 - . 25000 € du SIGEIF pour le remplacement de chaudières,
 - . 13497,16 € d'IDF Mobilité pour l'installation de la consigne à vélos,
 - . 3595,80 € de Rozzo pour la mise en place d'emplacements de vélos.

L'emprunt (16) : non mobilisé en 2021 avec un solde de 2270 K€

L'inscription d'emprunt sur l'exercice 2021 s'établit à 6270572 €. La mobilisation d'emprunt sur l'année 2021 n'a pas été nécessaire et a permis de diminuer l'encours d'emprunt de plus de 2 millions d'euros pour l'arrêter au 31 décembre 2021 à 27911795,67 €.

Les restes à réaliser d'emprunt s'élèvent à 4 000 000 € et sont constitués de deux emprunts :

- un emprunt de 1 000 000 € renégocié en 2019,
- un emprunt de 3 000 000 € négocié fin 2020.

Les produits de cessions (024) : ce chapitre enregistre la prévision de cessions d'immobilisations. Le point 5 du présent rapport présente les réalisations effectives des cessions foncières.

Précisons qu'en 2021, les cessions relatives aux immeubles du 90, boulevard de la République achetés à l'EPFIF et la quote-part du legs du pavillon 61, rue de Garches ont été décalées sur l'exercice 2022.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits :

Recettes prévues	23 483 546,33
Recettes encaissées	11 455 150,19
	(réalisations de l'exercice)
	4 937 538,77
	(restes à réaliser)
	5 259 118,51
	(résultat antérieur)
	<hr/>
	1 831 738,86

Ce résultat procède de l'addition de reliquats sur les **dépenses réelles pour 1 641 009,56 €, dont :**

Les immobilisations incorporelles : 217 K€ (20) : ce chapitre recouvre les études suivies de projets et les acquisitions de logiciels.

Le solde de 617 K€, s'explique par le report de certaines opérations : prestations informatiques (284 K€), études sur des projets fonciers (172 K€) et études sur les aménagements urbains (100 K€).

Les dépenses relatives aux **subventions d'équipement : 684 K€ (204) :** il s'agit de la subvention versée à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (166 740,54 €), de la subvention à Immobilière 3F pour les travaux relatifs à la rampe d'accès à la résidence (297 350 €) et des dépenses effectuées au titre du subventionnement de logements sociaux pour 220 000 €.

Les immobilisations corporelles : 1 493 K€ (21) : ce chapitre recouvre les dépenses d'achat de matériel divers, de mobilier, d'équipement informatique, de renouvellement des installations de chauffage et d'acquisitions foncières (détaillées en paragraphe 5).

Des reports d'acquisitions en matériel ou en acquisitions foncières ont généré une économie globale de 375 K€.

Les immobilisations en cours - travaux : 6 019 K€ (23) :

- sur les travaux de voirie et d'espaces verts : le total des dépenses s'élève à 1 178 408,33 €, les restes à réaliser se chiffrent à 966 687,06 € et le solde des crédits ouverts est de 175 527,87 €.

Parmi les travaux de l'année, citons les travaux d'éclairage public sur diverses rues pour un montant de 146 117,86 €, les travaux sur la modernisation des carrefours de feux pour 49 938,92 €, les travaux d'aménagement de l'avenue Eugénie pour un montant de 196 923,83 €, les travaux sur les escalators pour 24 713,81 €, les réfections de voirie pour 86 809,33 €, les aménagements d'espaces verts et les aménagements de squares pour 308 876,54 €, les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école du Val d'or pour 68 709,32 €.

- sur les travaux de bâtiments : le total des dépenses s'élève à 4 818 131,91 €, les restes à réaliser se chiffrent à 2 952 179,20 € et le solde des crédits ouverts est de 309 009,77 €. Parmi les opérations bâtiment réalisées cette année, notons :

. les travaux de rénovation dans les écoles : 765 734,86 € (386 K€ d'installations de stores et menuiseries plus isolantes, 196 K€ de rénovation de sanitaires en élémentaire),

. les travaux de rénovation du plafond de la piscine, de l'éclairage et des espaces d'accueil des usagers : 927 997,60 €,

. la fin des travaux du terrain de football des Coteaux : 162 242,73 €,

. les travaux dans les établissements de petite enfance : 68 974,59 €,

. les travaux dans les logements communaux : 205 219,99 €,

. l'aménagement des locaux de la rue Joséphine : 169 006,13 €,

. le projet des Avelines est entré dans sa phase opérationnelle avec une dépense totale de 1 710 132,72 €. Les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre et aux différentes missions de contrôle ont généré une dépense de 318 K€. En parallèle, l'AP/CP mise en place et consacrée aux travaux a produit une dépense de 1 392 K€. Le décalage de calendrier sur 2022 a eu pour conséquence de réajuster les montants ouverts au titre de l'AP/CP sur les trois années (2021, 2022 et 2023). Une délibération présen-

tée au conseil municipal du 16 décembre 2021 a permis de réajuster les crédits ouverts au titre des trois années.

Les autres immobilisations financières (27) : il s'agit ici des dépôts et cautionnements versés pour un montant de 500 € et de l'inscription de l'échelonnement de la cession du parking Joffre pour un montant de 460 000 € (10 % du prix de cession).

Les emprunts et dette (16) : ce chapitre comptabilise le remboursement du capital de la dette.

LA DETTE

L'encours de dette s'élève à 27 837 880,04 € au 31/12/2021, soit 909 €/habitant. Cet encours est en diminution notable de plus de deux millions d'euros par rapport à l'année 2020. Notons que la moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1360 € au 31/12/2019.

	CA 2020	CA 2021	2021/2020
Encours au 31/12/N	29 926 202,51 €	27 837 880,04 €	2 088 322,47 €
Annuité en capital	2 035 593,16 €	2 088 322,47 €	
Annuité en intérêts	692 502,91 €	645 689,02 €	

LES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES (CF DÉLIBÉRATION N° 2022-33)

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte administratif 2021, résultat de l'exercice 2021 du budget de la ville, qui fait apparaître un excédent global de clôture de 3 352 494,41 €. Le maire n'a pas pris part au vote, conformément à la loi.

■ Délibération n° 32 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Conseil municipal, **décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent 2021, soit 3 470 345,31 € au financement des dépenses d'investissement** (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »). **Le reste, soit 3 352 494,41 € est repris en section de fonctionnement, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».**

■ Délibération n° 33 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune. Ce bilan, présenté sous la forme d'un tableau, doit être annexé au compte administratif de la commune.

1/ Les acquisitions foncières 2021 : 458 500 € (chapitre 21)

Emplacements de stationnement (1) Bureaux de la Colline : 8 500 € (+ 4 800 € de frais de notaire et frais d'agence);

Ensemble immobilier Bureau de Poste 12, place Silly : 450 000 € (+ 7 200 € de frais de notaire).

2/ Les cessions foncières 2021 : 5 131 000 € (chapitre 77)

Emplacements de stationnement (3) Bureaux de la Colline : 21 000 €;

Emplacements de stationnement (9) Bureaux de la Colline : 63 000 €;

Ensemble immobilier Centre marin de Saint-Brévin : 447 000 €;

Parking Joffre cédé à la Société du Grand Paris : 4 600 000 €, la cession est échelonnée et la commune a reçu en 2021 un acompte de 90 % du montant total de la cession, le solde de 460 000 € sera versé à la libération du parking.

Le Conseil municipal **prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021 tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe, elle-même annexée au compte administratif.**

JURIDIQUE

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ **Délibération n° 34 : délégation de service public relative à la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et le personnel communal – choix du délégataire et approbation du projet de contrat**

La Ville de Saint-Cloud envisage de renouveler son contrat de délégation de service public pour la gestion de la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et le personnel communal. En effet, le précédent contrat arrive à échéance le 31 juillet 2022. Afin d'assurer la continuité de ce service public, le Conseil muni-

cipal a autorisé le maire, le 8 juillet 2021, à lancer une consultation selon une procédure de délégation de service public en application des articles L1411-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales. À l'issue du délai de remise des offres, soit le 6 décembre 2021, trois offres ont été reçues dans les délais : ELRES, SOGERES et API RESTAURATION. Comme indiqué dans le rapport prévu par l'article L1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public réunie le 19 janvier 2022 pour l'analyse des offres a invité le maire à engager les négociations avec les 3 candidats. À l'issue de trois phases de négociations portant en premier lieu sur les aspects techniques de l'offre, puis sur les aspects financiers, enfin sur la globalité de la proposition de contrat, il s'ensuit que la société SOGERES SAS a amélioré sa proposition initiale.

L'ensemble des motifs du choix du délégataire et la présentation de l'économie générale du contrat de délégation sont présentés dans un rapport dit, « rapport du Maire sur le choix du délégataire », dans lequel le maire évoque les points marquants et qualités de l'offre de SOGERES SAS. Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, ce rapport a été adressé aux membres du Conseil municipal le 29 avril 2022, soit quinze jours avant la date de la séance du conseil municipal. La présente convention prend effet à compter du 1^{er} août 2022, pour une durée de cinq ans ferme.

Jacques GRUBER rappelle les raisons de ce projet de délibération. Il expose ensuite le déroulement de l'appel d'offre, et détaille les différents documents joints. Le contrat sera signé avec la Société SOGERES et les principaux éléments de celui-ci sont présentés. Xavier BRUNSCHVICG s'inquiète sur les conséquences de l'inflation et souhaiterait connaître les conditions contractuelles prévues à cet effet. Jacques GRUBER lui précise que le contrat prévoit une clause de « revoyure », mais avec une non-utilisation pendant les deux premières années. Concernant le développement durable, Xavier BRUNSCHVICG demande quelles étaient les demandes de la Ville et quelles sont les modifications les plus importantes qui interviendront dans les assiettes. Jacques GRUBER met en avant l'augmentation attendue de l'aspect gustatif, avec plus de fait-maison, une légumerie très moderne permettant de travailler du frais. De plus, SOGERES peut faire état d'une fidélisation de leurs clients à hauteur de 98 %. Raphaël MAYCHMAZ demande quels mécanismes ont été mis en place pour évaluer l'impact sur les repas. Jacques GRUBER lui précise qu'il existe un système propre à l'entreprise, très performant

pour suivre les observations des enfants. La Commission des finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le choix de la société SOGERES SAS identifiée sous le numéro SIRET 572 102 176 19623, dont le siège social est situé 30, Cours de l'Île Seguin – 92777 Boulogne Billancourt Cedex – en tant que délégataire du service public pour la gestion de la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et personnel communal, **approuve les termes du contrat**, en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire ainsi que la durée d'exploitation de cinq ans ferme et **autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société SOGERES SAS.**

SPORT

Rapporteur : Jean-Claude TREMINTIN

■ **Délibération n° 35 : subvention au profit de la ligue contre le cancer**

La Ligue contre le cancer a sollicité la Ville, comme chaque année, pour la participation de la piscine municipale à la **journée nationale contre le cancer** le dimanche 3 avril 2022. **Le Conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 918,10 € correspondant au produit des entrées réalisé à l'occasion de l'opération Nager à contre cancer.**

JEUNESSE

Rapporteur : Edith SAGROUN

■ **Délibération n° 36 : attribution d'un bon d'achat culturel dans le cadre du concours d'éloquence des élèves de troisième du collège verhaeren**

Un concours d'éloquence est organisé 11 juin 2022 par le Lions Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson. Ce concours oppose les élèves de troisième des collèges de ces trois villes.

Les trois communes souhaitent récompenser les trois premiers de chaque ville par des bons d'achat culturel d'une valeur de 150 euros. Afin de récompenser le jeune Clodoaldien qui aura le 1^{er} prix de la Ville de Saint-Cloud lors du concours d'éloquence, il est demandé au Conseil municipal de décider qu'un bon d'achat d'une valeur de 150 €, utilisable à la librairie Les Cyclades, soit attribué au lauréat clodoaldien. **Le Conseil muni-**

cipal décide à l'unanimité d'attribuer un bon d'achat culturel d'une valeur de 150 € (utilisable à la librairie Les Cyclades située à Saint-Cloud) au lauréat clodoaldien du concours d'éloquence organisé par le Lions Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 37 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA CAISSE DES ÉCOLES

À compter des prochaines élections professionnelles prévues le 8 décembre 2022, en application de l'article L. 251-5 du code général de la fonction publique, **le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, fusionnent en un comité unique appelé Comité social territorial (CST).**

Le Comité social territorial est donc une instance obligatoire comprenant des représentants du personnel et des représentants de la collectivité. Il est chargé de l'examen des questions collectives de travail, ainsi que des conditions de travail dans les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics au sein desquels ils sont institués. Cependant dans les collectivités de plus de 200 agents, en application de l'article L. 251-9 du code général de la fonction publique, la collectivité se doit d'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui émane directement du comité social territorial.

En conséquence, le Comité social territorial sera consulté pour avis sur les questions relatives à l'organisation, et au fonctionnement des services, ainsi qu'aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences. La formation spécialisée aura pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi que de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller au respect de la loi dans ces domaines.

Le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-7, dispose qu'un Comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents et qu'un Comité social territorial commun peut être créé entre une collectivité territoriale et ses établissements publics rattachés, à condition que l'effectif concerné soit au moins égal à 50 agents.

En 2014, un comité technique commun aux agents de la Ville de Saint-Cloud et à ceux de la Caisse des Écoles de Saint-Cloud avait été institué par délibération concordante de ces deux entités. Il en avait été fait de même pour le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Ce dispositif ayant donné satisfaction, il est proposé de créer un Comité social territorial commun pour la Ville de Saint-Cloud et pour la Caisse des Écoles de Saint-Cloud, compétent à l'égard des agents de la collectivité comme de ceux de l'établissement public. Une délibération similaire sera soumise à l'organe délibérant de la Caisse des Écoles. Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur et dans la perspective des élections professionnelles de cette fin d'année, l'organe délibérant doit déterminer, après consultation avec les organisations syndicales représentées actuellement dans ces instances, le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants amenés à y siéger.

Il est précisé que, compte tenu l'effectif de la Ville de Saint-Cloud et la Caisse des Écoles au 1^{er} janvier 2022 de 497 agents (donc compris entre 200 et 999 agents), le nombre de représentants du personnel doit être compris entre quatre et six pour le comité social territorial.

À noter qu'au sein du comité technique, ce nombre est actuellement de quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants.

Étant donné que le changement d'instances représentatives n'a aucune incidence sur le paritarisme qui n'est plus une obligation depuis 2014, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité de recueillir l'avis des représentants de la collectivité, en sus de celui des représentants du personnel.

Depuis 2014, la Ville a toujours souhaité maintenir le paritarisme qui permet de favoriser les échanges et les évolutions constructives et concertées des modalités d'organisation de la collectivité.

Une réunion de concertation avec les trois organisations syndicales actuellement représentées dans la collectivité s'est tenue le 31 mars 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un Comité social territorial commun à la Ville et à la Caisse des Écoles et de le placer auprès de la commune de Saint-Cloud.

■ Délibération n° 38 : détermination de la composition et des modalités de fonctionnement du comité social territorial et de sa formation spécialisée (cf rapport délibération 2022-37 ci-dessus)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir à quatre le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants au sein du Comité social territorial et de sa formation spécialisée ; maintenir le paritarisme, à savoir que quatre représentants titulaires et suppléants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale continueront d'y siéger et décide que leur avis sera recueilli sur les dossiers et projets présentés.

■ **Délibération n° 39 : autorisation de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil municipal doit chaque année délibérer, afin de déterminer la liste des emplois saisonniers autorisés.

En effet, en prévision de la période estivale et de la rentrée scolaire et afin d'assurer la continuité de service, **il convient de recruter du personnel municipal supplémentaire afin de renforcer les effectifs de certains pôles et services.** Ainsi, au sein du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé, conformément à la réglementation et aux exigences préfectorales, il est nécessaire de recruter un agent canicule pour une durée de trois mois et demi (de juin à septembre). Par ailleurs, pour pallier les absences liées aux congés estivaux, il convient d'autoriser le recrutement d'agents d'accueil sur les mois de juillet et août au sein des services Citoyenneté et Urbanisme. Au sein du Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse, il est également nécessaire de recruter trois agents pour des périodes d'un ou deux mois, entre mai et septembre, afin d'aider à l'organisation des activités estivales et de séjours de vacances, aux inscriptions périscolaires et extrascolaires, et à la constitution des dossiers familles. Au sein du Pôle Culture, il convient de recruter un saisonnier à la médiathèque au mois de juillet pour assurer la continuité du service dans les meilleures conditions. Enfin, en prévision des fortes chaleurs de la période estivale et pour pallier les absences liées aux congés estivaux, il convient de recruter des agents, afin d'assurer des missions d'affichage et d'entretien de la Voirie et des Espaces verts.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois maximum pendant une même période de douze mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

■ Délibération n° 40 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUIN 2022

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité, il est proposé **de créer trois postes au 1^{er} juin 2022.** Il convient **d'adopter le nouveau tableau des effectifs** qui acte l'ensemble de ces créations et recense l'ensemble des postes existants au 1^{er} juin 2022. Au 1^{er} juin 2022, les effectifs budgétaires sont donc portés temporairement à 507. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!

Où en est le projet départemental de la caserne Sully? (Pierre BOSCHE)

Éric BERDOATI confirme un changement de nature de ce projet bien effectif et qu'il est même contraire à la loi.

Il rappelle que la caserne Sully a été vendue grâce à un dispositif dénommé « loi de mobilisation du foncier de l'État pour développer du logement social ». Il précise également que la Ville a même délibéré pour que le site soit inscrit dans le cadre de cette loi. Une fois la vente effectuée, le projet qui avait permis la vente, a été abandonné pour en faire un musée du grand siècle contre lequel la Ville s'est opposée. La Ville est aujourd'hui en contentieux sur cette affaire et dans l'attente d'une audience au tribunal administratif. Éric BERDOATI rappelle que 7000 m² devaient être dédiés à du logement de type étudiant. À la question de Pierre BOSCHE quant à la possibilité que le Département revienne sur sa décision notamment en raison de sa nouvelle administration, Éric BERDOATI répond par la négative.

L'arrachage des affiches électorales sur les panneaux officiels s'est aggravé. Les plaintes déposées malgré les caméras placées en face des panneaux électoraux n'aboutissent pas. La mairie pourrait-elle rappeler dans un prochain magazine que l'arrachage est passible de 450 euros d'amende? (Pierre BOSCHE)

Jean-Christophe ACHARD regrette les fréquents arrachages d'affiches électorales, caricatures, accusations péjoratives ou insultantes sur les panneaux électoraux officiels et les colonnes Morris qui ne semblent cependant pas s'être aggravés. Une seule plainte à sa connaissance ayant été instruite et suivie d'une émission d'une réquisition. **Jean-Christophe ACHARD** ne dispose pas à ce jour de plus d'éléments et espère

qu'une sanction pourra être prononcée et exécutée si une identification s'avérait possible et reste dubitatif sur le fait d'utiliser le magazine à des fins de mise en garde dans le cadre précité.

Pourquoi la température de la piscine a-t-elle été abaissée à 26° alors que toutes les autres piscines des environs sont entre 28 et 30° ? (Catherine GREVELINK)

Jean-Claude TREMINTIN confirme que la température du grand bain a bien été abaissée de 28° à 26° et que celle du petit bain est maintenue à 30°. Selon les préconisations de l'agence régionale de santé (ARS), la température du grand bain doit être comprise entre 26 et 28°, puisqu'il s'agit d'un bassin sportif. La Ville reste donc dans le cadre des préconisations de l'ARS. Jean-Claude TREMINTIN précise que des économies substantielles relatives aux coûts énergétiques et de traitement de l'eau devraient ainsi pouvoir se dégager rapidement.

Nous réitérons notre demande/suggestion du 28/1/21 de fournir régulièrement aux clodoaldiens un état synthétique de la feuille de route de projets sur le mandat (Avelines, 3 Pierrots, Gare GPE, RD7, Sully, La Source, Alexandre Coutureau, ...). Qu'en pensez-vous ? (Catherine GREVELINK)

Éric BERDOATI répond que la Ville vient notamment d'organiser trois Dialogues des quartiers où aucun membre de l'opposition n'était présent. Il ajoute que les Clodoaldiens ont des informations très régulières sur tous ces sujets par le biais de réunions diverses et de tous les supports de communication de la Ville. Sur le projet futur des 3 Pierrots, Éric BERDOATI rappelle à Catherine GREVELINK – membre du jury de la commission d'appel d'offres – qu'elle aurait tout à fait pu participer à cette instance.

Remontées nombreuses des habitants du boulevard de la République concernant les travaux qui s'enchaînent depuis des années. Nuisances nombreuses et difficultés à se garer. En connaît-on la fin ? (Delphine POTIER)

Capucine du SARTEL confirme qu'effectivement de nombreux travaux sont en cours sur une portion du boulevard de la République, à savoir ceux du futur marché (pour encore environ un an) et ceux d'Enedis commencés depuis le 14 mars, situés rue Alexandre-Coutureau et boulevard de la République jusqu'à la librairie des Cyclades, qui viennent de se terminer aujourd'hui. Il y a eu de plus les travaux d'Aquavesc, qui ont démarré en fin d'année dernière et qui se sont terminés courant février. Capucine du SARTEL

assure que les services municipaux suivent au plus près tous ces travaux mais qu'ils doivent faire face parfois à des entreprises qui agissent en dépit des demandes de la Ville.

Nous suggérons de définir une enveloppe dédiée aux nouvelles associations pour les aider à se lancer, sous certaines conditions évidemment. Qu'en pensez-vous ? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI répond que, depuis maintenant de longues années, Saint-Cloud a fait le choix de subventionner les associations qui sont en fait dans le prolongement des politiques publiques de la Ville sur les plans culturel, sportif et social. L'expression d'un service municipal n'est pas l'axe sur lequel la Ville a choisi de se positionner. Priorité est donnée aujourd'hui en faveur du tissu associatif, partenaire de la Ville, qui assume les politiques publiques mises en place par Saint-Cloud.

Une sortie en bus du centre de loisirs durant les vacances de Pâques a été annulée à la dernière minute à cause d'un manque de bus entraînant une grosse déception des enfants. Quelles mesures ont été prises pour qu'un tel problème ne se reproduise pas ? (Delphine POTIER)

Jacques GRUBER précise que cette annulation revêt un caractère tout à fait exceptionnel parmi plusieurs centaines de transports assurés par la Ville à destination notamment des écoles et des centres de loisirs.

Plusieurs commerces situés Parc de la Bérengère estiment que le loyer est trop important au regard de la localisation. De quels leviers disposent la ville et le territoire pour soit aider à contenir les prix, soit améliorer la visibilité et l'accessibilité de ces commerces qui sinon risquent de disparaître ? (Rafaël MAYCHMAZ)

Françoise ASKINAZI mentionne une visite effectuée avec Pauline GEISMAR, déléguée de quartier, courant du mois de décembre où ce sujet n'a pas été évoqué par les commerçants eux-mêmes. Elle assure qu'elle s'y rendra dans les prochains jours et prendra contact avec le gestionnaire. Françoise ASKINAZI ajoute qu'une réflexion relative à une campagne d'affichage mettant en avant tous les commerçants est en cours.

Alors que la plupart des maires du 92 ont appelé à voter Macron au 2^e tour de la Présidentielle pour faire barrage à l'extrême droite y compris Patrick Ollier pourtant un des piliers des Républicains vous êtes resté silencieux. Pouvez-vous nous indiquer les raisons de ce choix ? (Rafaël MAYCHMAZ)

Premièrement, **Éric BERDOATI** répond qu'il n'a aucune réponse à apporter à Rafaël MAYCHMAZ qui n'est pas procureur. Deuxièmement, il ajoute qu'il a beaucoup trop de respect pour les électeurs pour leur donner des consignes de vote et qu'il suffit tout simplement de regarder les scores de Marine LE PEN à Saint-Cloud avant de poser ce genre de question.

Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche

Crèches

La mairie s'est engagée à recruter du personnel de Petite enfance pour les crèches de la ville. Or, la crèche des Lutins va fermer d'ici peu. Quelle sera sa date de fermeture ? Sera-t-elle définitive ? Et pour quelles raisons ferme-t-elle ? Les enfants vont certainement être répartis sur d'autres crèches, parfois bien éloignées des lieux de résidence des parents. (Irène Doutsas)

Anne COVO répond que la contrepartie de la fermeture des 24 places de cet établissement le 28/08/2022 est la réouverture de 27 places dans le quartier du Centre à la même date au sein des crèches Clair de Lune et Petits Pas. Les familles se sont vues proposer deux choix : une place à la Petite Sirène, dans le quartier des Coteaux ou une place dans une crèche du quartier du Centre avec la référente de leur enfant. Les familles se sont positionnées par rapport à ces choix. Anne COVO précise que les crèches situées de la rue de l'Yser ont vocation à être démolies et reconstruites pour les rendre plus adaptées aux conditions actuelles d'accueil de l'enfant.

La crèche de la Petite Sirène attend également depuis septembre une éducatrice de jeunes enfants, que la section des bébés ne verra probablement jamais. Plutôt que d'accorder une prime au 3^e enfant sans conditions de ressources, ne serait-il pas plus judicieux de mettre en œuvre les moyens afin de proposer aux Clodoaldiens un meilleur accueil de leurs enfants ? Logement du personnel, meilleure attractivité des rémunérations et des conditions de travail, autant de leviers sans lesquels il est force de constater que la politique familiale de la ville reste vaine. (Irène Doutsas)

Anne COVO précise que le poste d'éducatrice de jeunes enfants de la section des bébés de la Petite Sirène a bien été pourvu dès février 2022. Concernant la prime au troisième enfant : sa suppression ne résoudrait pas les difficultés de recrutement de personnel petite enfance qui ne sont pas liées à une question financière, les rémunérations ayant été substantiellement revalori-

sées par la Ville en octobre 2021, mais de manque de places dans les instituts de formation.

Éric BERDOATI ajoute que le taux SRU de la Ville n'est pas lié aux difficultés de recrutement d'éducatrices de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture. Le problème est assez général dans l'ouest parisien où il règne un véritable problème d'attractivité de l'emploi dans la filière médico-sociale. **Éric BERDOATI** conclut ses propos en précisant que la prime au troisième enfant n'a rien à voir avec l'embauche de ces catégories d'emplois puisqu'elle est destinée aux familles sans condition de ressources.

La séance est levée à 23h 40

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 25 mai 2022

Le maire



ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans l'Officiel numéro 220 de mars 2022. En page 23, il fallait lire :

Le budget primitif 2022 est adopté à 28 voix pour, 7 voix contre (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Irène DOUTSAS et Xavier BRUNSCHVICG).



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 1^{er} avril : 24, rue Tahère (changement de toiture)
- 1^{er} avril : 24, rue Tahère (création de fenêtre)
- 5 avril : 37 bis-51, rue du Val d'or (clôture, portail et portillon)
- 5 avril : 7 bis, rue Henri-Regnault (fenêtre de toit et pergola)
- 5 avril : 12, avenue de Longchamp (ravalement)
- 11 avril : 31, rue des Tennerolles (escalier extérieur)
- 11 avril : 46, rue Royale (pergola et garde-corps)
- 11 avril : 7, avenue Maurice-Ravel (abattage et plantation d'arbre)
- 11 avril : 20, rue Jacoulet (ravalement)
- 12 avril : 28, rue Jacoulet (abattage et plantation d'arbres)
- 13 avril : 139, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 15 avril : 40-42, rue du Mont-Valérien (clôture, portail et portillon)
- 22 avril : 98, boulevard de la République (ravalement)
- 22 avril : 1, avenue Alfred-Belmontet (aménagement d'une toiture terrasse)
- 22 avril : 5, rue des Terres-Fortes (pose d'un store)
- 22 avril : 27 bis, rue des Girondins (création d'un auvent, d'une terrasse et de fenêtre de toit)
- 22 avril : 82, rue de Buzenval (ravalement et isolation thermique par l'extérieur)
- 22 avril : 40, avenue du Maréchal-Foch (sorties de désenfumage)
- 22 avril : 38, rue Henri-Regnault (ravalement)
- 22 avril : 8, place Silly (remplacement de menuiseries)
- 22 avril : 26, rue Dailly (extension de mezzanine)
- 25 avril : 99, rue des Tennerolles (remplacement de menuiseries et aménagement d'une terrasse)
- 26 avril : 27, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (abattage et plantation d'arbres)
- 11 mai : 3, place Silly (aménagement d'une toiture terrasse)
- 11 mai : rue d'Orléans (aménagement de points d'apport volontaire enterrés)
- 11 mai : 9, rue de Montretout (ravalement et réfection de balcons)
- 11 mai : 76 bis, rue de Garches (démolition d'un garage, création d'un stationnement extérieur et d'une clôture)

- 12 mai : 28, rue Jacoulet (pose d'une clôture)
- 13 mai : 2, villa Pasteur (remplacement de fenêtres)
- 13 mai : 6-8, avenue Francis-Chaveton (installation de portes)
- 16 mai : 7, avenue de Longchamp (ravalement)
- 16 mai : 57, boulevard de la République (aménagement d'un centre postal et création d'un parking)
- 17 mai : 32, rue Armengaud (pose de panneaux solaires)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 12 avril : 19, rue Ferdinand-Chartier (construction d'une maison individuelle)
- 13 avril : 77, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)
- 22 avril : 23-23 bis, avenue Bernard-Palissy (immeuble collectif de 40 logements – permis modificatif)
- 22 avril : 105, boulevard Senard (construction d'un sas)
- 22 avril : 162 bis, rue Tahère (construction d'une maison individuelle)
- 22 avril : 5, allées des Fresnes (extension d'une maison individuelle)
- 25 avril : 139, avenue du Maréchal-Foch (extension d'une maison individuelle)
- 12 mai : 14, rue Preschez (changement de destination)

PERMIS D'AMÉNAGER ACCORDÉ :

- 4 avril : 19, rue Ferdinand-Chartier (transfert de permis d'aménager)

ACTES ENREGISTRÉS DU 31 JANVIER AU 22 AVRIL 2022

NAISSANCES

Emma Moshrefi ■ Gabriel Asgaraly Vogel ■ Lilwenn Haddad Randon ■ Ibrahim Abrach ■ Matéo Hetreau ■ Clovis Mona Tricuault ■ Nolwenn Kobusinski Kyalo ■ Alice Rouffet ■ Bérénice Bouillet ■ Apolline Song ■ Nathan Goetz ■ Augustin Dreyfus ■ William Pescia Ladrat ■ Ethan Auvinet Leroy ■ Paul de la Borderie ■ Robin Burdet ■ Aliénor Lamoulié ■ Louis Deconinck ■ Lynn Foughali ■ Adam Petit ■ Gaspard Noblet ■ Kevin Ngimbi Ngimbi ■ Élise Housset ■ Abraham Coulibaly ■ Octave Marsal Weiss ■ Elias Valdarnini ■ Côme Denis ■ Timothée Toutain ■ Raphaël Marie ■ Charlotte Delwasse ■ Léane Maton ■ Clara Bègue ■ Gabriel Gafsi ■ Célestine Régibier ■ Gaspard Excoffier ■ Eugénie Boissinot ■ Esther Tamokoué Kamba ■ Chiara Rostam Beiktafreshi ■ Maxime Tschirret ■ Lucie Duong ■ Agatha Clément Artiguas ■ Mylann Chapel ■ Noah Estrade ■ Louis Wang Sierra ■ Moulay Naïm Aït el Mouden ■ Lynn Bourenane ■ Naël Bourenane ■ Gaspard Guilbert Smith ■ Achille Fèvre ■ Lino Lefebvre ■ Mélitza Triki ■ Théo Grenet Louro ■ Théodore Carbonnaux ■ Côme Davoust ■ Hayden Bredif ■ Aurore Buisine Metz

MARIAGES

Sabrina Belhabib & Gilbert Scher ■ Maria Brando Rubiano & Juan Ghiringhelli Pacheco ■ Juliette Bruté de Rémur & Louis-Marie Gillier ■ Viktoriia Menzentseva & Sylvain de Crépy ■ Bénédicte Roux & Thomas Dessaint ■ Marie-Olivia Tukumuli & Raphaël Manusauaki ■ Séverine Biron & Willy Mbakop Tchelmi ■ Catherine Labbé & Nicolas Montagnier

DÉCÈS

Claude Herbin (86 ans) ■ Brigitte Gaillet (70 ans) ■ Marlène Nabet née Koskas (84 ans) ■ Jean Marmignon (88 ans) ■ Guy Prud'Homme (93 ans) ■ Gladys Popineau née Guarisma (83 ans) ■ Marie-Marguerite Levet née Laforêt (88 ans) ■ Roland Godard (84 ans) ■ Serge Charbonneau (82 ans) ■ Jean-Paul Devilliers (86 ans) ■ Jean Rivier (86 ans) ■ Roland Sabatier (98 ans) ■ Geneviève Claret de Fleurieu née Jeanteur (96 ans) ■ Jean-François Chaussé (68 ans) ■ Suzanne Taièb (95 ans) ■ Hourya Atmane (82 ans) ■ Jacqueline Excoffon née Collot (96 ans) ■ Ferid L'Ouhichi (73 ans) ■ Paulette Barré née Vénot (92 ans) ■ Jean-Claude Vaguer (89 ans) ■ Christine Dujarric née Martin (74 ans) ■ James Rochette (98 ans) ■ Alice André née Didier (97 ans) ■ Éliane Piollet née Hakouloff (96 ans) ■ Hiltrud Meischein (80 ans) ■ Albert Agami (92 ans) ■ Monique Skweres (80 ans) ■ Josyane Crul (81 ans) ■ Samuel dit Samy Dahan (74 ans) ■ Jean Mahè (92 ans) ■ Micheline Courouleau née Conrad (93 ans) ■ Jean-Pierre Perrin (79 ans) ■ Guoliang Sun (83 ans) ■ Vesiane de Larminat née de Lévezou de Vesins (82 ans) ■ Isabelle Roulland née Marcos (71 ans) ■ Denise Silva née Rouet (86 ans) ■ Pierre Cattin (91 ans) ■ Pierre Théry (92 ans) ■ Françoise Guédon née Brousseau (93 ans) ■ Maryvonne Papin (84 ans) ■ Jean-François Masson (77 ans) ■ Louise Vidal née Lacan-Cadars (93 ans) ■ Béatrice Belouet née Bénécci (93 ans) ■ Jean Boiron (91 ans) ■ Maurice Portail (89 ans) ■ Lucette Fontaine née Parcollet (87 ans) ■ Francis Robles (62 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'AVRIL 2022 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,12	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,5	-
Calcium	mg/l	61	-
Chlorure	mg/l	32,0	250**
Sulfates	mg/l	89,8	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	15,2	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La **turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le **pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le **magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les **chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium ($NaCl$), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les **sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{--}) sont liés aux cations majeurs :

calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'**ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les **nitrites**, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les **nitrates** (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lors-

qu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : LUCIOLE • Juin 2022.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.